

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



## Declaration de Maladie

N° D. : N° W19-522060

35699

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule :	12355	Société :	RAM
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : ABASSI YASSINE			
Date de naissance : 21/01/83			
Adresse : les résidence villas d'mafa 3, n° 64 DAR BOUAZZA			
Tél. : 0662762549 Total des frais engagés			
Dhs			

Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin :	DT. ANSAR Abdellah Médecine Générale Lot. 28 Littoral II Dar Bouazza Tel. 05 22 29 08 62		
Date de consultation :	05 AOUT 2020		
Nom et prénom du malade :	ABASSI YASSINE		
Lien de parenté :	<input checked="" type="checkbox"/> Lui-même	Conjoint	<input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie :	Suprasym d'appareil		
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 05/08/2020 Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 05/08/2020

## Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/07/20	C	1	150,-DH	INP : 121011530 Dr. ANSAR Abdellatif Médecine Générale ot. 28 Litoral à Dar Bouazza 05 22 29 08 62

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie OUDJAD JIJEL Dr. ALAOUI H. HMI Meryem ot. 28 Litoral à Dar Bouazza 05 22 29 08 62 - CASABLANCA 5/1/05 22 29 08 62	20/07 2020	283,10

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

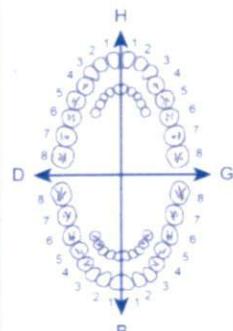
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

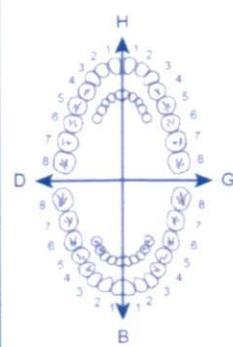
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

### VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



### O.D.F PROTHESES DENTAIRES



### DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
G	00000000	00000000
B	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]  
Fonctionnel Therapeutique nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

# Docteur Ansar Abdelkerim

Ex. Médecin Chef de Zaouia Ech Cheikh  
**MEDECINE GENERALE**

Expert au près les Tribunaux  
R.D.C lot. littoral II - Dar Bouazza  
Tél./ Fax : 0522 29 08 62

الدكتور أنسار عبد الكريم  
الطبيب الرئيسي لزاوية الشيخ سابقا  
**الطب العام**

خبير محقق لدى المحاكم  
رقم 28 ، الساحل II دار بوعزة  
الهاتف والفاكس : 0522 29 08 62

Dar Bouazza, le : 20.7.2000 ..... دار بوعزة في:

ABASSI Yassine

168.2

Augmentin 1g

SV

15 - et CSP 18,

60.0

Ultram

SV

280 - et CSP 50

1.0 8%

Dosif 500

SV

283.1

14 - et CSP

FLAGYL 500 mg  
CP PEL 820  
P.P.V. 400H80  
PER.: 11/2024  
167 186014  
6 11800008600062

Pharmacie OULAD JARRAH  
Dr. ALAOUI HACHMI Meryem  
39, Village Pilote Dar Bouazza  
Tel: 0522 29 08 03 - CASABLANCA

Dr. ANSAR Abdelkerim  
Medecine Générale  
Lot. 28 Littoral II Dar Bouazza  
Tél 0522 29 08 62

Lot :  
مجموعة

Fab :

مصر

EXP.:

صالح لغاية

571

12 2019

12 2022

BIOCODEX MAROC PPV 65.10 DH

Lot :  
مجموعة

Fab :

مصر

EXP.:

صالح لغاية

571

12 2019

12 2022

BIOCODEX MAROC PPV 65.10 DH